

LES MESURES DISCIPLINAIRES

Le succès de la mise en application du code de conduite repose sur un processus bien réfléchi sur la façon **de traiter les manquements** au code de conduite ou **de valoriser les bons comportements** de la part des officiels.

Dans les cas où un manquement au code se produit, il est recommandé d'offrir des méthodes d'intervention qui peuvent varier, selon la gravité de l'infraction commise, d'une méthode d'intervention **informelle** à une méthode plus formelle qui peut impliquer :

- un processus de plainte ;
- l'audition de la plainte par un comité de discipline ;
- l'imposition de sanctions.

Certaines règles d'or doivent être suivies lors de l'élaboration du processus afin

- de respecter les principes de justice naturelle ;
- d'assurer une uniformité des sanctions ;
- d'offrir aux individus sanctionnés un droit d'appel.

LA MISE EN APPLICATION DU CODE DE CONDUITE

Lors de la mise en application du code de conduite, il importe de s'assurer :

1. d'une bonne intégration du code ;
2. de l'engagement et du support de la direction de l'organisation ;
3. de l'implication des officiels.

Les étapes menant à l'adoption du code de conduite.

Elles doivent se faire dans un contexte consultatif en impliquant des représentants d'officiels.

L'adoption du code par les dirigeants de l'organisme :

L'adoption doit être bien soutenue par un plan d'action qui assurera une mise en œuvre efficace :

1. en communiquant l'information non seulement aux officiels, mais aussi aux autres membres de l'organisation ;
2. en offrant un processus favorisant l'identification des manquements au code de conduite ;
3. en assurant un suivi des plaintes reçues pour remédier aux écarts de comportement.

L'évaluation périodique du code de conduite :

Une fois le code bien en place, il importe également de l'évaluer périodiquement et de voir à ce qu'il convienne au besoin de l'organisation et à ceux des officiels.

Ce document a été réalisé grâce à la contribution financière du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada

Québec 

Canada 



UN CODE DE CONDUITE POUR LES OFFICIELS

GUIDE À L'INTENTION DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES DU QUÉBEC

INTRODUCTION

Le Comité pour le développement des officiels (CDO) a élaboré un guide offrant des lignes directrices et des modèles de bonnes pratiques afin d'encourager l'élaboration par les fédérations sportives de **codes de conduite** qui sont cohérents avec le **Code d'éthique pour les officiels** et qui facilitent sa mise en œuvre.

Ce document bénéficiera aux fédérations qui n'ont pas encore de codes de conduite pour les officiels et à celles également dont le code de conduite mérite une révision ou une mise à jour.

Ce dépliant offre un aperçu du contenu suggéré pour un code de conduite pour officiels sportifs, ainsi que quelques conseils et considérations importantes en ce qui a trait à la mise en application d'un tel code de conduite. Le guide complet, comprenant des exemples d'application dans certains sports ainsi qu'un modèle concret de code de conduite, est disponible sur le site Internet de Sports Québec à l'adresse www.sportsquebec.com

LE CODE DE CONDUITE DES OFFICIELS QUÉBÉCOIS

Le Code de conduite est l'outil permettant d'orienter et d'influencer le comportement de manière à respecter les valeurs inhérentes au Code d'éthique. Le contenu du Code de conduite est présenté sous forme de tableau et a été rédigé de façon à démontrer le lien intime avec la structure présentant les principes éthiques.

LE CODE D'ÉTHIQUE ↴

LE CODE DE CONDUITE ↴

Principes éthiques		ENGAGEMENT DE L'OFFICIEL « En tant qu'officiel je m'engage à me comporter de manière à respecter les principes éthiques suivants »	COMPORTEMENT ATTENDU À L'ÉGARD DE TOUS LES PARTICIPANTS, COLLÈGUES OU INTERVENANTS <i>L'officiel doit, en tout temps et toute occasion, se comporter de manière à être digne de l'estime et du mérite octroyés à sa position. Il doit respecter l'individu sans différence du statut défini par le sexe, l'âge, la race ou le potentiel sportif.</i>
D I G N I T É	Respect des individus — Rien ne sera toléré qui représente un risque pour la santé ou la sécurité, physique ou mentale, d'un être humain.		
	Courtoisie	• communiquer de manière respectueuse avec les autres participants	• faire preuve de considération et de politesse et utiliser un langage approprié • créer un contexte propice aux échanges courtois • agir avec modération et objectivité
		• faire preuve de discrétion avec toute information de nature confidentielle	• éviter de divulguer des informations dites personnelles • s'abstenir de toute forme de harcèlement • prévenir ou corriger les pratiques discriminatoires • éviter toute attitude susceptible de nuire à l'individu ou à sa réputation • respecter son niveau d'autorité avec les informations dont il dispose
Sécurité	• protéger l'intégrité de la compétition et la sécurité des participants	• confirmer, maintenir et supporter les règles de sécurité propres au sport concerné • ne pas tolérer les comportements qui mettraient en péril l'intégrité de la compétition ou la sécurité des participants • être en état physique et mental pour remplir la tâche envisagée	
I N T É G R I T É	Respect des règlements — Seule la performance des athlètes dictera l'issue de la compétition.		
	Compétence	• connaître les règlements applicables à la compétition en cours	• comprendre et remplir ses tâches avec justesse et précision • se préparer minutieusement avant l'événement ; avoir ses outils ou documents propres à la tâche à remplir • s'acquitter de ses obligations avec compétence • connaître les règlements et leur interprétation ; se conformer aux règles énoncées • suivre les consignes données par les autorités • honorer ses engagements verbaux ou écrits
		• demeurer ouvert aux critiques constructives et toujours chercher à améliorer mes compétences en tant qu'officiel	• reconnaître son propre niveau de compétence et respecter les intervenants plus expérimentés • respecter les domaines d'expertise, l'expérience et les opinions des autres • mettre à jour ses connaissances et suivre les mises à niveau
		• partager mes connaissances des règlements et de leur interprétation avec les autres participants afin de favoriser le perfectionnement de mon sport	• contribuer au développement par l'échange de ses connaissances et son expérience
	Esprit sportif	• appliquer les règlements avec objectivité et impartialité, de façon équitable, et avec discernement	• respecter l'application des règlements nonobstant la divergence des participants • traiter tous les intervenants équitablement
• faire preuve d'honnêteté dans mes rapports avec les autres participants et déclarer tout conflit d'intérêt potentiel		• aider à créer un environnement propice à l'esprit sportif	
Autorité	• remplir mes fonctions à l'intérieur des limites de mon autorité et de mes compétences	• respecter les autorités concernées • s'abstenir de critiquer les autorités • intervenir à l'intérieur de ses limites d'action pendant la compétition et faire rapport, auprès des autorités appropriées, de toute situation jugée inacceptable	

Note: L'emploi du masculin vise à alléger le présent texte.